



EXECUTION DU BUDGET 2022

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2023**

SOMMAIRE

CONTEXTE	Page 3
1 - BILAN DE FONCTIONNEMENT	Page 4
A - Les recettes de fonctionnement	Page 4
1 - Les atténuations de charge de personnel	Page 5
2 - Les produits de service	Page 5
3 - Les impôts et taxes fiscales	Page 5
4 - Les dotations de l'Etat et les participations	Page 5
5 - les participations	Page 6
6 - Les autres produits de gestion courante	Page 6
7 - Les produits financiers	Page 6
8 - Les produits exceptionnels	Page 6
B - Les dépenses de fonctionnement	Page 6
1 - Les charges à caractère général	Page 7
2 - Les autres charges de gestion courante	Page 7
3 - La masse salariale	Page 7
4 - Les atténuations de produits	Page 8
5 - Les charges financières	Page 8
6 - Les charges exceptionnelles	Page 8
7 - Les dépenses imprévues	Page 8
2- BILAN DE L'INVESTISSEMENT	Page 9
A - Les ressources propres	Page 9
B - Les dépenses d'équipement	Page 10

CONTEXTE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

En 2022, le secteur public local a vu ses marges de manœuvre continuer de progresser, en dépit de l'envolée des prix et de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Pour Locmiquélic, les résultats du Compte Administratif de 2022 (hors reports) se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 768 122,51 €
Section d'investissement : - 94 359,42 €
Résultat global de l'exercice 2022 : + **673 763,09 €**

Cet excédent est en baisse par rapport au solde global de 981 545,91€ constaté en fin d'exercice 2021 :

Section de fonctionnement : 904 935.31 €
Section d'investissement : + 76 610,60€
Résultat global de l'exercice 2021 : + **981 545.91 €**

Ces résultats doivent être replacés dans le contexte de l'année 2021, caractérisé par la vente des terrains près de l'école JM Georgeault, au profit du promoteur CISN, pour une valeur de 240 000€.

Le tableau ci-dessous décrit les résultats globaux de clôture des exercices 2018 à 2022. Les recettes et les dépenses totales englobent les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les montants dans ce tableau sont en euros	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022 sans restes à réaliser	Exercice 2022 Avec restes à réaliser
Recettes totales	5 956 740	6 190 100	4 996 770	5 501 397	5 183 244	5 183 244
Dépenses totales	5 655 690	5 973 880	4 378 120	4 519 852	4 509 481	4 855 002
Dont reste à réaliser (reports)	-177 460	-78 190	-19 940	- 554 949 ¹		- 345 521
Résultat global de clôture	301 050	216 220	618 650	426 597€	673 763,09	328 242

¹ Principalement lié aux travaux de l'aménagement de la boucle PMR (176 600€) et les travaux d'agrandissement du cimetière (74 900 €).

1/BILAN DE FONCTIONNEMENT

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
	CA 2022
RECETTES TOTALES	4 110 121,35 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 669 528,93 €
Chapitre 013 - atténuations de charges (personnel)	37 274,58 €
Chap. 70 - produit des services du domaine	296 660,82 €
Chap. 73 - impôts et taxes	2 383 017,80 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	900 972,83 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	26 485,10 €
Chapitre 76 - produits financiers	6,89 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	25 110,91 €
dont cession d'immobilisation	21 125,00 €
Opérations d'ordre (042)	13 995,22 €
Excédents reportés (002)	426 597,20 €
DEPENSES TOTALES	3 341 998,84 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 140 533,98 €
Chapitre 011 - charges à caractère général	756 880,38 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	334 477,73 €
Chapitre 012 - personnel	1 835 002,44 €
Chapitre 014 - atténuation de produits	141 971,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	70 387,06 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	1 815,37 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues	0,00 €
Opérations d'ordre (042)	201 464,86 €
Chap.023 Excédent global de fonctionnement	768 122,51 €
Epargne brute (recettes hors cession)- dépenses	507 869,95 €
Remboursement du Capital des emprunts	298 972 €
Epargne disponible pour des équipements	208 898 €

A/Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 s'établissent à 3 669 529€.

En incluant l'excédent reporté² de l'année N-1, soit en 2022 la somme de 426 597,20€, les recettes totales de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 4 110 121€

² Dans la page précédente il s'agit du résultat de clôture (426 597,20 € reporté en fonctionnement).

1 - Les atténuations de charge de personnel (chap. 013) ont baissé par rapport à 2021 (-45 614,48€). Cette baisse était prévue au BP 2022, car depuis le 1^{er} janvier 2022, les garanties de l'assurance des risques statutaires ont été revues par avenant et ne comprennent plus le remboursement des congés de maladie ordinaire, de maternité et de temps partiel thérapeutique.

2 - Les produits de service (chap.70) : Les produits de services de l'année 2022 sont équivalents à ceux de 2021 (+415,02€). Au sein du chapitre, on constate une augmentation des produits des services aux familles (+ 1204,11€) et de la redevance d'occupation du domaine public (+ 5789,75€) et une diminution des ventes de concession au cimetière (-5392€).

3 – Les impôts et taxes (chap. 73)

Les recettes fiscales, qui comprennent les recettes de Taxe foncière, la compensation de la TH par l'Etat, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la compensation de la TH par l'Etat pour les personnes exonérées, se sont élevées à 2 127 638€ en 2022, ce qui représente 58% des recettes réelles de fonctionnement. En 2022, le produit du chapitre impôts et taxes (2 383 018€) a augmenté de 4.79% soit +108 830,24€.

Le chapitre 73 peut donc s'analyser comme suit :

- La revalorisation des valeurs locatives de 3,4% qui a conduit à une augmentation de l'article 73111 comprenant la taxe foncière, la compensation de la taxe d'habitation et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (vu précédemment).
- Une augmentation du fonds départemental des droits de mutation (droits de mutation à titre onéreux – DMTO) dont le produit a fortement augmenté en 2022 (+ 29 343).
- Un maintien du montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)³ (+689€).
- Une baisse de la taxe sur la consommation d'électricité (- 1683).
- Une hausse de la régie « droit de place » due à la reprise des marchés (+ 2091€).

4 - Les dotations de l'Etat (chap.74) se sont élevées en 2022 à 592 274€ et représentent 16% des recettes réelles de fonctionnement.

Au niveau national, le concours financier de l'Etat aux collectivités, la Dotation globale forfaitaire (DGF), est resté stable. L'évolution démographique de la commune qui est en légère hausse a permis en 2022 de voir une évolution positive de la dotation qui se chiffre à + 5 458€ par rapport à l'exercice 2021.

³ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Composante de la DGF	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Totaux
								sur la période
Dotations Forfaitaire	484 740 €	482 719 €	480 857 €	475 364 €	472 000 €	474 631 €	474 000 €	
		- 2 021 €	- 1 862 €	- 5 493 €	- 3 364 €	2 631 €	- 631 €	- 10 109 €
Dotations Solidarité Rurale	58 251 €	59 969 €	59 644 €	58 518 €	58 859 €	59 778 €	59 000 €	
		1 718 €	- 325 €	- 1 126 €	341 €	919 €	- 778 €	1 527 €
Dotations Nationale de Péréquation	61 827 €	62 443 €	61 740 €	56 192 €	55 957 €	57 865 €	57 000 €	
		616 €	- 703 €	- 5 548 €	- 235 €	1 908 €	- 865 €	- 3 962 €
Total	604 818 €	605 131 €	602 241 €	590 074 €	586 816 €	592 274 €	590 000 €	
Différence		313 €	- 2 890 €	- 12 167 €	- 3 258 €	5 458 €	- 2 274 €	- 12 544 €

5 –Les participations (chap.74), quant à elles, ont légèrement augmenté (+ 5 025,28€) par rapport à l'année 2021.

En 2021, ce chapitre avait pris en compte également un rattachement de produit⁴ important de 21 390€ pour le contrat Natura 2000 relatif à la gestion du marais de Pen Marais qui n'existe pas sur l'année 2022.

En revanche, il existe cette année une hausse des subventions de la CAF pour les services aux familles (+29 707€) qui prend en compte le solde de 2021 et les acomptes de 2022 du fait de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG).

6 – Les autres produits de gestion courante (chap. 75) comprennent les loyers du Chantier Nautique Marine West, des deux ateliers relais de Kervern, de la maison située 8 rue du Gélin et du distributeur à billets situé 26 Grande Rue, loué au Crédit Agricole. Sont également comptabilisées à ce compte les locations de la salle de spectacle et de la salle d'activités de l'Artimon (+ 1 155€ en 2022).

7 – Les produits financiers (chap. 76) il s'agit des parts sociales des établissements bancaires dans lesquels nous avons contracté des emprunts.

8 - Les produits exceptionnels (chap.77) sont en forte baisse en 2022 car il comprenait en 2021 la vente immobilière des terrains au promoteur CISN à hauteur de 240 000€.

Le chapitre 77 comprend, en 2022, la vente d'un terrain aux consorts Noé et Moreau pour 21 125€ et des remboursements de frais de contentieux : 1500€ par Madame Prigent et 1980€ par la SMACL assurances pour le contentieux avec Monsieur Le Ret.

B/Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2022 à 3 140 534€, auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre d'un montant de 201 465€, soit une dépense totale en fonctionnement de 3 341 999€.

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement est sensiblement équivalent à celui de 2021 (+ 0.63%).

2 922 313,22€ en 2020

3 120 614,60€ en 2021

3 140 533,98€ en 2022

⁴ Rattachement de produit : somme notifiée et attendue sur l'exercice n-1 mais encaissée sur l'exercice n. Dans ce cas, il est nécessaire d'effectuer un rattachement de produit pour retrouver la somme dans le bon exercice. (Principe d'annuité ou d'indépendance des exercices).

1 - Les charges à caractère général sont en nette baisse

Ce chapitre représente le second poste de dépenses de la section de fonctionnement.

- Les dépenses de gestion imputées au chapitre 011 – charges à caractère général

2017	2018	2019	2020	2021	2022
742 543,68€	719 403,61€	744 352,29€	657 250,20€	776 570,36€	756 880,38€

Afin de présenter une épargne disponible pour les équipements supérieure ou égale à 0, et face au constat du manque de main d'œuvre au sein du service technique, il avait été prévu de diminuer certains poste du chapitre 011 au budget primitif 2022.

Cette décision se retrouve dans le compte administratif avec une baisse au 011 de 19 690€ par rapport à l'année 2021

Les principales hausses de ce chapitre s'expliquent par l'augmentation des coûts de l'énergie (+ 13769€), du carburant (+ 3671.03€) et de l'alimentation (+ 7152 .32€).

Ces hausses sont compensées par des économies effectuées aux postes suivants : l'évacuation des déchets verts (- 9584,78€), la diminution des frais de nettoyage des locaux par entreprise (- 4076,24€) et la diminution des travaux d'entretien d'éclairage public (-28 158,63€).

2 - Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 334 477,73€ contre 352 599,34€ en 2021.

Ce chapitre est également en baisse par rapport à l'année précédente (-18 121,61€). Ceci s'explique notamment par la prise en charge du salaire du garde du littoral au chapitre 012 – masse salariale et la baisse du montant de la prestation à la BBO au 065 car le garde du littoral est désormais intégré dans nos effectifs.

Ce chapitre présente également une hausse des indemnités des élus, conséquence de l'augmentation du point d'indice, et une baisse de la somme consacrée à la formation des élus, non utilisée cette année (- 3 206€).

3 - La masse salariale

La masse salariale nette représente 57.24 % des dépenses réelles de fonctionnement (année précédente : 55.35%). Cette augmentation s'explique par la diminution des atténuations de charges qui ne prennent plus en compte la maladie, la longue maladie et le temps partiel thérapeutique. Ainsi, le montant déduit de la masse salariale est passé de 82 889,06€ en 2021 à 37 274,58€ en 2022.

Sans ces atténuations, le pourcentage de masse salariale par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste stable : 58% en 2021 contre 58.43% en 2022.

Ces pourcentages doivent toujours s'analyser avec prudence, car plus les dépenses de fonctionnement sont élevées, moins la masse salariale apparaît importante en proportion, et inversement.

Dépenses imputées au chapitre 012 – charges de personnel :

2017	2018	2019	2020	2021	2013
1 610 612,59€	1 698 191,23€	1 749 023,43€	1 744 833,39€	1 810 129,13€	1 835 002,44€

La masse salariale brute (hors atténuation de charges) a augmenté de + 1.37% par rapport à l'année précédente (contre une progression de 3.74% en 2021)

Les variations de 2022 s'expliquent par :

- Le glissement vieillesse technicité lié à la carrière des agents : 13 613€.
- L'intégration du garde du littoral dans nos effectifs.
- La revalorisation du point d'indice.
- La revalorisation du SMIC (3 795.66€).
- Les effets structurels (augmentation ou diminution des temps de travail).
- Les élections.
- La modification des régimes indemnitaires.

Ces augmentations ont été atténuées en 2022 par :

- Le départ à la retraite de deux agents.
- La mutation du responsable du CTM depuis le mois de septembre, non remplacé à ce jour.

Le montant de la cotisation à l'assurance statutaire est maintenu en 2022 (70 135€ en 2022 contre 70980€ en 2021), néanmoins les remboursements ne concernent dorénavant que l'accident du travail et le décès.

Par ailleurs, la contribution au fonds de compensation du supplément familial de traitement est passée de 2 778 à 274€.

4 - Stabilité des atténuations de produits (014) :

Il s'agit ici des attributions de compensation de Lorient Agglomération dues aux transferts de compétence. Ce montant reste inchangé par rapport à 2021 grâce à la révision de la dotation de solidarité communautaire.

5 – Les charges financières (chap. 66) comprennent les intérêts de la dette et s'élève à 70 387€.

L'année 2022 a vu les taux d'intérêt maintenus par rapport à 2021.

6 – les charges exceptionnelles (chap. 67). Il s'agit des dépenses d'aide sociale au profit des agents titulaires et des contractuels (3 demandes d'aide sur l'année 2022) ainsi que de la participation aux voyages scolaires versée aux familles des enfants de Locmiquélic de la maternelle au lycée. Cette ligne a augmenté du fait de la reprise des voyages dans les établissements scolaires (+1630€)

7 – Dépenses imprévues (chap. 022). Ce chapitre 022 n'a pas été utilisé en 2022 et la somme (28 739€) est tombée dans l'excédent de fonctionnement et a permis de financer les investissements de 2022.

La capacité d'autofinancement nette pour l'année 20212 est en nette hausse par rapport à 2021 (+100 958€ soit 93.53%) et se chiffre à 208 898€.

Cette ressource dégagée de l'exercice participe à l'amélioration des services et au financement des équipements structurants pour la commune.

2/BILAN DE L'INVESTISSEMENT

	CA 2022		
	CA 2022		Total
Recettes	1 073 122,81 €	- €	1 073 122,81 €
<i>Chap. 10 - FCTVA</i>	84 086,00 €		84 086,00 €
<i>Chap. 10 - Taxe d'Aménagement</i>	62 412,19 €		62 412,19 €
<i>Chap. 13 - Subventions</i>	160 713,44 €		160 713,44 €
<i>DETR entretien du patrimoine bâti 2021</i>	10 936,00 €		10 936,00 €
<i>ADEME Réseau de chaleur</i>	36 035,40 €		36 035,40 €
<i>PST aide exceptionnelle travaux voirie/rénovation énergétique</i>	15 432,80 €		15 432,80 €
<i>PST aide exceptionnelle travaux voirie rue RP et Bruyère</i>	30 444,00 €		30 444,00 €
<i>PST réfection de voirie rue de la digue et parking SMA</i>	8 124,15 €		8 124,15 €
<i>PST remplacement huisseries et stores écoles</i>	3 959,40 €		3 959,40 €
<i>PST toiture bardage salle des sports</i>	36 485,70 €		36 485,70 €
<i>Département mise en accessibilité toilettes normandèze</i>	10 000,00 €		10 000,00 €
<i>Participation Morbihan Energie</i>	5 060,99 €		5 060,99 €
<i>CEREMA France vue sur Mer</i>	1 600,00 €		1 600,00 €
<i>ETAT capteur CO2 dans les écoles</i>	2 635,00 €		2 635,00 €
<i>Chap.1068 - Affectation du résultat</i>	478 338,11 €		478 338,11 €
<i>Chap. 040-041 - Amort. Immo./Op. patrimoniales</i>	210 962,47 €		210 962,47 €
<i>Chap 042 - vente de terrain</i>	- €		- €
<i>Chap. 001 - Excédent reporté</i>	76 610,60 €		76 610,60 €
Dépenses	- 1 167 482,23 €	- 345 520,82 €	- 1 513 003,05 €
<i>Chap 001 - Déficit d'investissement reporté</i>	- €		- €
<i>Chap 16 - Remboursement du Capital des emprunts</i>	298 972,26 €		298 972,26 €
<i>Chap, 040 - 041 - Op. d'ordre/Opérations patrimoniales</i>	23 492,83 €		23 492,83 €
<i>Chap 020 - Dépenses imprévues</i>			- €
Chap. 20, 21 et 23 - Dépenses d'équipement :	845 017,14 €	345 520,82 €	1 190 537,96 €
Chap. 021 - excédent de fonctionnement prévisionnel 2022	768 122,51 €		
Excédent global de clôture	673 763,09 €	- 345 520,82 €	328 242,27 €

A/ Les ressources propres

Les dépenses d'équipements sur fonds propres ont été financées de la manière suivante :

- FCTVA : 84 086,00€ (en nette baisse par rapport à 2021 :263 960€ car il y a eu peu d'investissement en 2020)
- taxe d'aménagement : 62 412,19€
- subventions : 160 713,44€

Soit un total de ressources propres de 307 211,63€

B/ Les dépenses d'équipement ont été les suivantes :

Chap. 20, 21 et 23 - Dépenses d'équipement :	845 017,14 €	345 520,82 €	1 190 537,96 €
DEPENSES RECURRENTES			
Habitat-Aménagement urbain	39 539,00 €	- €	39 539,00 €
Atribution de compensation transfert compétence Eaux Pluviales	39 539,00 €		39 539,00 €
Révision du Plan Local d'Urbanisme	- €		- €
Service aux familles	5 314,74 €	- €	5 314,74 €
Achat matériel informatique écoles 900 € par école	838,80 €		838,80 €
Acquisition mobilier et matériel (tricycles) écoles 800€ par école	1 700,00 €		1 700,00 €
Acq mobilier restauration scolaire Sainte-Anne	2 283,90 €	- €	2 283,90 €
mobilier accueil périscolaire	492,04 €		492,04 €
Cadre de vie et sécurité routière	48 244,82 €	8 810,60 €	57 055,42 €
Rénovation éclairage public	39 653,20 €	8 810,60 €	48 463,80 €
Part département rond point RD 781 (en 5 ans 2019/2023)	3 578,24 €		3 578,24 €
Panneaux de signalisation	5 013,38 €		5 013,38 €
Centre technique municipal	7 538,38 €	- €	7 538,38 €
Equipements (élagueuse, tronçonneuse, coffre benne, escabeau peinture)	3 334,49 €		3 334,49 €
Matériel roulant (remorque porte-barrières et barrières)	4 203,89 €		4 203,89 €
Organigramme des clés			- €
Administration générale	14 131,19 €	- €	14 131,19 €
Acquisition matériel informatique	2 445,60 €	- €	2 445,60 €
Acquisition logiciels informatiques	11 685,59 €		11 685,59 €
Culture	1 681,46 €	- €	1 681,46 €
Matériel informatique Médiathèque à destination des usagers	861,46 €		861,46 €
Mobilier Médiathèque à destination des usagers	820,00 €	- €	820,00 €
Prévention des risques professionnels	- €	775,00 €	775,00 €
Prévention des risques professionnels	- €	775,00 €	775,00 €
Défibillateur Grande Rue (ne sera pas réalisé - travaux futurs)	- €		0,00 €
DEPENSES STRUCTURANTES			
Habitat-Aménagement urbain	289 432,96 €	290 111,42 €	579 544,38 €
Acquisition terrains	- €	7 350,00 €	7 350,00 €
Aménagement Grande Rue - études	7 560,91 €		7 560,91 €
Rue de la Mairie - Levé topo	1 631,77 €		
Agrandissement cimetière	235 168,38 €	74 859,87 €	310 028,25 €
Acquisition bancs fontaines	4 774,80 €		4 774,80 €
Etude de faisabilité CPM aménagements Pen Mané	9 258,00 €	- €	9 258,00 €
Cheminement piéton Pen Mané	24 915,40 €	19 536,66 €	44 452,06 €
Aménagement boucle PMR de Pen Mané	4 283,78 €	176 556,00 €	180 839,78 €
Rénovation énergétique (portes salle Artimon, Leds Mairie, boulodrome, vestiaires stade)	1 839,92 €	11 808,89 €	13 648,81 €
Service aux familles	6 728,70 €	2 635,20 €	9 363,90 €
Jeu école Ty douar	5 279,40 €		5 279,40 €
Bornage BC 336 place Jean-Jaures - accueil périscolaire	1 449,30 €		1 449,30 €
Capteurs de CO2 écoles		2 635,20 €	2 635,20 €
Cadre de vie et sécurité routière	95 300,40 €	36 492,00 €	131 792,40 €
Container pour manifestations	- €	11 880,00 €	11 880,00 €
Grilles HERAS	2 201,04 €		2 201,04 €
Remplacement des bornes électriques	- €	24 612,00 €	24 612,00 €
Garde-corps salle Artimon	2 553,60 €		2 553,60 €
Rénovation de voiries	79 505,76 €		79 505,76 €
Tableau de classement de voiries	11 040,00 €		11 040,00 €
Administration générale	23 361,94 €	- €	23 361,94 €
4 isoalois élections	2 448,00 €		2 448,00 €
Mâts pour pavoisement	1 778,40 €		1 778,40 €
Remplacement de la téléphonie	19 135,54 €		19 135,54 €
Vie sportive	313 743,55 €	6 696,60 €	320 440,15 €
Remplacement toiture salle des sports (bardage sur exercice 2022)	298 716,17 €		298 716,17 €
Changement des rampes d'éclairage salle des sports	13 640,64 €		13 640,64 €
Mise aux normes paniers de basket salle des sports	- €	6 696,60 €	6 696,60 €
Poteaux et filets terrain tennis extérieur	1 386,74 €		1 386,74 €

Les investissements restant à réaliser et reportés sur l'année 2023 s'élèvent quant à eux à 345 521€.

Au bilan, par rapport aux prévisions du budget primitif pour 2022, 67% du budget a été dépensé. Les 27 % restants sont engagés et seront dépensés au premier semestre 2023, et 6% n'ont pas été réalisés (factures moins élevées que l'estimation ou provisions non dépensées).